

À la lueur de L'Aura

Vanessa Montigny EI

CONTRAT DE CURE – RENTRÉE 2026

Soins bien-être et accompagnements personnalisés

1. INFORMATIONS CLIENT(E)

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Date de souscription : _____

2. CURE CHOISIE

- ☐ CURE VENTRE SÉRÉNITÉ — 5 séances • 1h15 • Ventre + dos — 399 € au lieu de 450 €
- ☐ CURE ZONE CIBLÉE — 5 séances • 1h • Drain Détox / Madero Drain / Drain & Sculpt — 399 € au lieu de 450 €
- ☐ CURE CORPS COMPLET — 5 séances • 1h30 / 1h45 • Drain Détox Corps Complet / Madero Drain Full Body — 679 € au lieu de 750 €
- ☐ CURE SOIN LIFT & ÉCLAT – KOBIDO — 5 séances • 1h — 325 € au lieu de 375 €

3. PRINCIPE ET DURÉE DE LA CURE

La cure comprend 5 séances et constitue un accompagnement intensif et régulier. La fréquence recommandée et prévue dans le cadre de la cure est de 1 séance par semaine.

*Les 5 séances doivent être réalisées dans **un délai maximal de 6 semaines à compter de la première séance**. Cette régularité fait partie intégrante du principe de la cure et permet de respecter le rythme de l'accompagnement et d'optimiser les effets recherchés.*

Un report ponctuel peut être toléré en cas d'empêchement exceptionnel, sous réserve des disponibilités de la praticienne. Un report ne doit pas devenir une pratique répétée ni conduire à espacer durablement les séances.

Une cure est un engagement dans un accompagnement régulier et intensif. Elle ne constitue pas un forfait de séances utilisables librement dans le temps.

4. DÉROULEMENT DES CURES DE DRAINAGE

Pour toute cure comprenant un accompagnement de drainage, la première séance est systématiquement réalisée en Drain Détox.

Cette première séance permet de débiter l'accompagnement par un drainage avant d'adapter les soins suivants.

Cure Zone Ciblée

Les séances suivantes peuvent être adaptées et mixées entre :

À la lueur de L'AURA – Vanessa Montigny EI

- ☐ Drain Détox
- ☐ Madero Drain
- ☐ Drain & Sculpt

Le choix des soins est déterminé avec la praticienne en fonction des besoins, des attentes et de l'évolution de l'accompagnement.

Cure Corps Complet

Les séances peuvent être réalisées en :

- ☐ Drain Détox Corps Complet
- ☐ Madero Drain Full Body

Les deux soins peuvent être mixés au cours de la cure.

5. MONTANT DE LA CURE ET ACOMPTE

Montant total de la cure : _____

Acompte de 25 % : _____

Solde restant dû : _____

L'acompte de 25 % est demandé lors de la réservation. Il permet de confirmer la réservation de la cure et l'engagement des deux parties.

6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Acompte à la réservation

- ☐ Wero
- ☐ Virement bancaire

Règlement du solde

- ☐ Carte bancaire – règlement en une fois
- ☐ Virement bancaire – règlement en une fois
- ☐ Espèces – règlement en une fois
- ☐ Chèque – règlement en 2 fois

Modalité choisie pour le solde : _____

Lorsque le règlement du solde est effectué en deux fois par chèque, les modalités de remise et d'encaissement des chèques sont définies au moment de la souscription. La modalité de règlement choisie est acceptée au moment de la signature du présent contrat.

7. RÉSERVATION

La réservation de la cure devient effective après :

- ☐ Signature du présent contrat
- ☐ Versement de l'acompte de 25 %
- ☐ Planification des rendez-vous de la cure

Les rendez-vous sont idéalement programmés à l'avance afin de garantir la régularité de l'accompagnement.

8. ANNULATION ET REPORT

Toute demande d'annulation ou de modification d'un rendez-vous doit respecter les conditions générales de réservation applicables au cabinet.

Un report ponctuel peut être accepté en cas d'empêchement exceptionnel et sous réserve des disponibilités de la praticienne. Les reports répétés ne sont pas compatibles avec le principe d'une cure intensive.

Les séances doivent rester réalisées dans le délai maximal de 6 semaines prévu au présent contrat.

Acompte

En cas d'annulation de la cure par la cliente avant son commencement, et en dehors des conditions permettant un report ou une annulation prévue par les conditions générales de vente, l'acompte de 25 % reste acquis à la praticienne et ne pourra pas être remboursé.

9. INTERRUPTION DE LA CURE

La souscription porte sur l'ensemble des 5 séances prévues au contrat.

À compter de la réalisation de la première séance, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'arrêt volontaire de la cure par la cliente.

Les séances restantes ne pourront pas être converties en prestations individuelles, ni donner lieu à un remboursement ou à une restitution au prorata.

La cliente s'engage à respecter la cure dans sa globalité et dans le délai prévu au présent contrat.

En cas de situation exceptionnelle empêchant définitivement la poursuite de la cure, la situation pourra être examinée directement avec la praticienne.

10. NATURE DES SOINS

Les prestations réalisées dans le cadre des cures sont des soins de bien-être et de confort. Elles ne constituent pas des actes médicaux et ne se substituent pas à un diagnostic, un traitement ou un suivi médical.

La cliente s'engage à informer la praticienne de toute situation, traitement, intervention récente ou évolution de son état de santé pouvant avoir une incidence sur la réalisation des soins.

La praticienne se réserve la possibilité de reporter ou de ne pas réaliser un soin lorsqu'elle estime que les conditions nécessaires à sa réalisation ne sont pas réunies.

11. ENGAGEMENT DE LA CLIENTE

- ☐ avoir pris connaissance du fonctionnement de la cure
- ☐ avoir compris que la cure repose sur une fréquence d'environ 1 séance par semaine
- ☐ avoir pris connaissance du délai maximal de 6 semaines pour réaliser les 5 séances
- ☐ accepter le principe d'un report ponctuel uniquement en cas d'empêchement exceptionnel
- ☐ accepter que l'acompte de 25 % soit non remboursable dans les conditions prévues au présent contrat
- ☐ accepter qu'aucun remboursement ne soit effectué après le début de la cure en cas d'arrêt volontaire
- ☐ accepter les modalités de règlement choisies
- ☐ s'engager à respecter la cure dans sa globalité
- ☐ avoir pu poser toutes les questions nécessaires avant la souscription de la cure

12. SIGNATURES

Fait à : _____

Le : _____

La cliente

Nom et prénom : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

La praticienne

Vanessa Montigny – À la lueur de L'AURA EI

Signature :
